

du 10 Octobre 1970

portant nomination de M. André GROSSETETE, Inspecteur d'Académie, comme Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale, de la Culture de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement;
- SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports;

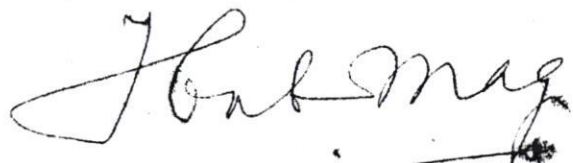
D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur André GROSSETETE, Inspecteur d'Académie, est nommé Conseiller Technique auprès du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

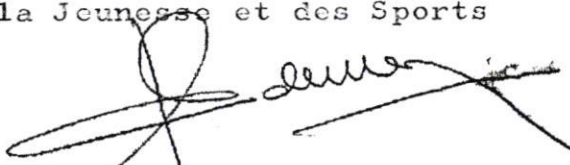
Fait à COTONOU, le 10 OCTOBRE 1970

Par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Hubert MAGA

Le Ministre de l'Education
Nationale, de la Culture, de
la Jeunesse et des Sports



Edmond DCSSCU-YCVC

AMPLIATIONS

PCP	6	- MCP	4
CS	6	DFP + s/dtions	6
CES	5	SGG	4
MENCJS	6	SGPR-IAA-DCCT-	
INTERESSE	1	DN-IGF-Gde Chanc.	5
DGE	6	DEP-DGAJL-Dtion Stat.	1